



INSTITUT NATIONAL  
DE L'ORIGINE ET DE  
LA QUALITÉ

Dossier suivi par : Gilles VAUDELIN  
(secrétaire de la commission d'experts)  
Téléphone : 04.75.41.06.37  
Mél : g.vaudelin@inao.gouv.fr

N/Réf : GV-ACC 2018 / 0100

Madame Marie-Hélène SOUPRE  
Maire de Réauville  
2 Place de la Mairie  
26230 REAUVILLE

Vu  
- être le nécessaire  
- la fiche de consultation ?

Objet : Mise en consultation publique du projet  
d'aire délimitée parcellaire révisée de  
l'appellation d'origine « Grignan les Adhémar »

Valence, le 30 mars 2018

COURRIER ARRIVE LE  
03 AVR. 2018  
COMMUNE DE REAUVILLE

Madame le Maire,

Lors de sa séance du 15 février 2018, le comité national des appellations d'origine relatives aux vins et aux boissons alcoolisées, et des boissons spiritueuses de l'Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO) a décidé la mise en consultation publique du projet de la délimitation parcellaire révisée de l'appellation d'origine « Grignan les Adhémar ».

Le présent projet soumis à consultation publique prévoit de retenir des parcelles et parties de parcelles sur le territoire de la commune de REAUVILLE dans le projet d'aire parcellaire de ladite appellation.

Il convient d'en informer le public.

En conséquence, je vous adresse ci-joint :

- un cd-rom comportant le tracé du projet d'aire parcellaire sur la commune pour mise en consultation publique ; les documents ne doivent pas être reproduits ni remis en copie à une personne venue les consulter,
- un avis de consultation publique du projet de délimitation, lequel est à afficher préalablement à la consultation et pendant toute la durée de celle-ci du **30 avril au 30 juin 2018** inclus ;
- un récépissé de consultation publique, à retourner à l'INAO dès la fin de la période de consultation publique, complété, signé et revêtu du cachet de la mairie.

Pendant toute la durée de la consultation, et conformément à la Directive INAO-DIR-2015-03, les éventuelles réclamations devront être adressées par les propriétaires et exploitants à l'INAO de Valence (cf. adresse ci-dessous) par courrier (*recommandé avec accusé de réception le cas échéant*) ou par courriel à l'adresse suivante : **INAO-VALENCE@inao.gouv.fr**

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Délégué Territorial,

Emmanuel ESTOUR



INAO - Délégation Territoriale Sud-Est  
Site de Valence  
17 Rue Jacquard - Z.I. des Auréats  
26000 VALENCE  
TEL : 04.75.61.44.  
www.inao.gouv.fr



INSTITUT NATIONAL  
DE L'ORIGINE ET DE  
LA QUALITÉ

COURRIER ARRIVE LE  
03 AVR. 2018  
COMMUNE DE REAUVILLE

## AOC / AOP « GRIGNAN-LES-ADHEMAR »

### Avis de consultation publique

Lors de sa séance du 15 02 2018, le comité national des appellations d'origine relatives aux vins et aux boissons alcoolisées, et des boissons spiritueuses de l'INAO a décidé la mise en consultation publique du projet d'aire parcellaire révisée de l'appellation d'origine susmentionnée.

Ce projet d'aire parcellaire concerne 21 communes du département de la Drôme. La liste des communes concernées est consultable sur [www.inao.gouv.fr](http://www.inao.gouv.fr) à la rubrique suivante :

*Espace-pro-et-outils/Suivi-des-demarches/Projets-d-aires-geographiques-ou-parcellaires-delimitées-des-AOC-et-IGP/Consultations Publiques en cours.*

La consultation se déroulera du **30 04 2018** au **30 06 2018** inclus.

Les plans cadastraux matérialisant le projet d'aire parcellaire pourront être consultés en mairie des communes concernées aux jours et heures habituels d'ouverture pendant la durée de consultation.

Pendant ce délai, et conformément à la Directive INAO-DIR-2015-03, les propriétaires et exploitants pourront formuler des réclamations auprès de l'INAO par courrier (*recommandé avec accusé de réception le cas échéant*) à l'adresse suivante :

**INAO - 17, rue Jacquard - ZI des Auréats - 26000 VALENCE** ou par courriel à l'adresse suivante :

**INAO-VALENCE@inao.gouv.fr**

Aucune réclamation ne sera prise en compte après le 30 06 2018, le cachet de la poste ou l'accusé de réception électronique faisant foi.

Le dossier complet est consultable dans le délai prévu ci-dessus sur rendez-vous au site INAO susnommé ainsi qu'au siège de l'ODG Grignan-les-Adhémar- Place du Jeu de Ballon - Maison de Pays- 26230 GRIGNAN, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux.

